

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 45 (1916)

**Heft:** 13

**Rubrik:** Musée pédagogique de Fribourg : rapport annuel

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

### Rapport annuel

Dans notre notice sur le Musée pédagogique, publiée en 1914, nous exprimions le désir que la Direction de l'Instruction publique veuille bien élaborer un nouveau règlement pour notre établissement. C'est chose faite : le Conseil d'Etat, en date du 25 mai 1915, a édicté un nouveau règlement que nous publions à la fin de ce rapport.

« Le Musée pédagogique », porte ce règlement, fondé sous le nom d'Exposition scolaire permanente suisse, a pour but de coopérer au développement de l'école populaire, de faciliter aux autorités, au corps enseignant et au public la recherche des méthodes, des manuels et du matériel d'enseignement les plus recommandables.

Il réunit, notamment, les documents relatifs à l'enseignement libre et officiel en Suisse et à l'étranger.

Pour atteindre ce but, il dispose des collections suivantes : mobilier scolaire, matériel d'enseignement, exposition permanente de nouvelles méthodes, section historique se rapportant spécialement au P. Girard et à d'autres pédagogues fribourgeois ou catholiques (P. Théodose), archives et bibliothèque pédagogique.

Le règlement prévoit la constitution d'une société auxiliaire du Musée sous le nom de *Société du Musée pédagogique*.

Le Musée pédagogique est placé sous la haute surveillance de la Direction de l'Instruction publique, et est administré par une Commission de sept membres dont quatre sont nommés par elle et trois par la Société du Musée.

L'organe officiel du Musée est le *Bulletin pédagogique*.

Continuant ce travail de réorganisation, la Direction de l'Instruction publique a désigné, pour la représenter au sein du Comité du Musée : MM. D<sup>r</sup> Dévaud, professeur à l'Université ; D<sup>r</sup> Favre, professeur, rédacteur du *Bulletin pédagogique* ; O. Moser, inspecteur scolaire ; A. Wicht, instituteur, à Fribourg.

De son côté, la Société du Musée pédagogique a désigné : MM. Jos. Crausaz, inspecteur scolaire, à Lussy ; Paul Perriard, instituteur, à Cugy ; M<sup>me</sup> Bonabry, directrice de l'École de cuisine, à Fribourg.

Cette commission a élu M. le D<sup>r</sup> Dévaud, comme président ; M. le D<sup>r</sup> Favre, comme vice-président et M. Léon Genoud, comme secrétaire-caissier et directeur du Musée pédagogique. Elle s'adjoindra des spécialistes pour l'étude des ouvrages et du matériel d'enseignement.

Les collections venues de Berne et qu'ont bien voulu nous prêter quelques-uns des meilleurs exposants, sont restées, pendant toute l'année, exposées en nos locaux et ont attiré bon nombre de visiteurs qui n'avaient pu les étudier à Berne. Nous adressons à tous ces exposants nos plus chaleureux remerciements.

Depuis l'impression du deuxième volume du Catalogue, en 1910, nous avons reçu plus de 1,200 ouvrages, dont près de 300 consacrés à la pédagogie. Aussi la commission a-t-elle récemment décidé l'impression d'un supplément au catalogue, qui paraîtra, espérons-le, au cours de la présente année.

Le nombre des périodiques a diminué depuis la guerre.

	1914	1915
Périodiques . . . . .	54	48
Scientifiques . . . . .	9	5
Littérature . . . . .	10	7
Divers . . . . .	6	7
Totaux	79	67

Voici, quant à leur langue, la répartition de ces périodiques en 1915 :

Langue française . . . . .	36
Langue allemande . . . . .	25
Langue anglaise . . . . .	3
Langue italienne . . . . .	1
Autres langues . . . . .	2
	67

(A suivre.)

## ÉCHOS DE LA PRESSE

*Le projet d'éducation civique.* — A la réunion des directeurs cantonaux de l'Instruction publique, tenue à Coire au mois de septembre 1915, M. le conseiller fédéral Calonder a développé son programme scolaire. Il a proclamé d'abord, en principe, que « l'éducation nationale de notre jeunesse, que nous avons négligée jusqu'à présent, doit être mieux cultivée à l'avenir ».

M. Calonder a montré ensuite la voie à suivre pour réaliser ce postulat, puis l'extension qu'il entend donner à l'instruction civique ou, ce qui revient au même, à l'éducation nationale.

De ces déclarations, il résulte d'après M. le Dr Beck que M. Calonder et ses partisans proclament les revendications suivantes :

1<sup>o</sup> Le pouvoir de la Confédération doit être étendu à l'enseignement tout entier, non seulement à toutes les écoles primaires, mais aussi aux écoles de perfectionnement tant générales que professionnelles, à tous les collèges et à toutes les écoles techniques et commerciales. Le projet Wettstein-Calonder dépasse donc de loin le projet Schenk, au point de vue des attributions de la Confédération.

2<sup>o</sup> M. Calonder exige ensuite « l'enseignement approfondi de l'histoire moderne et l'initiation de la jeunesse des écoles aux tendances et aux institutions de l'heure présente », et cela par « les efforts communs de la Confédération et des cantons ». Cela signifie qu'on veut nous doter d'un enseignement historique marqué à l'esprit du libéralisme, selon le modèle du livre du Dr Wettstein que nous avons cité. En résumé : éducation officielle de la jeunesse, sous la direction de la Confédération, dans le sens du libéralisme, tel est le mot d'ordre.

3<sup>o</sup> Pour arriver à ce but, M. Calonder prévoit logiquement des manuels spéciaux pour l'enseignement de l'histoire, donc, des manuels estampillés par le Conseil fédéral et destinés à toutes les écoles de la Suisse, sans distinction de religion et de nationalité. Il va de soi que